



## Je suis fumeur, patron de ma petite société et je travaille seul...

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er février 2007

---

Je suis fumeur, patron de ma petite société et je travaille seul... Puis-je continuer à fumer sans subir le totalitarisme répressif de cette loi stupide ?

### Réponse :

- [Circulaire du Ministre de la santé](#) : L'interdiction de fumer s'applique également aux locaux de travail, aux salles de réunion ou de formation mais aussi aux bureaux, même occupés par une seule personne, dans la mesure où plusieurs personnes y ont accès, notamment le personnel d'entretien .
- Si vous n'avez pas d'employés, si vous ne recevez pas de clients dans les locaux de votre société et si vous ne faites pas appel à du personnel d'entretien, les prescriptions de ce décret ne vous sont pas applicables, mais cette hypothèse nous paraît improbable